



Document 1 / 1

J.O n° 188 du 13 août 2005
texte n° 15

Décrets, arrêtés, circulaires
Textes généraux
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Arrêté du 2 août 2005 fixant la liste des directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques prévue à l'article 1er du décret n° 2005-816 du 18 juillet 2005

NOR: ECOS0520017A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-816 du 18 juillet 2005 relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1

La liste des directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques prévue à l'article 1er du décret n° 2005-816 du 18 juillet 2005 pour lesquelles la direction peut être assurée par un inspecteur général est la suivante :

- direction régionale d'Ile-de-France ;
- direction régionale de Midi-Pyrénées ;
- direction régionale de Nord - Pas-de-Calais ;
- direction régionale des Pays de la Loire ;
- direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- direction régionale de Rhône-Alpes.

Article 2

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 2005.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'Institut national
de la statistique et des études économiques,

J.-M. Charpin

Consulter la version PDF
de ce document

Télécharger le
document en RTF

Copier ou envoyer
l'adresse de ce document



[À propos du site](#) · [Plan du site](#) · [Nous écrire](#) · [Établir un lien](#) · [Mise à jour des textes](#) · [Événements](#)